

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 621 698 A2

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
01.02.2006 Bulletin 2006/05

(51) Int Cl.:
E04F 13/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05291623.6**

(22) Date de dépôt: **29.07.2005**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI
SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **30.07.2004 FR 0408453**

(71) Demandeur: **Terreal
92150 Suresnes (FR)**

(72) Inventeurs:
• **Male, Philippe
31500 Toulouse (FR)**
• **Lebot, Pierre
31500 Toulouse (FR)**

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup
Cabinet LOYER
161, rue de Courcelles
75017 Paris (FR)**

(54) **Revêtement mural constitué d'éléments de bardage**

(57)

1. Revêtement mural constitué de tuiles de bardage (1) munies à leur face arrière de moyens d'accrochage (2) constitués par des becs faisant saillie vers l'arrière sur toute la largeur de la tuile de bardage (1), lesdites tuiles de bardage (1) étant accrochées à des poteaux verticaux (20) à section en U. La base (21) du U de chaque poteau (20) est découpée de façon à réaliser des crochets en creux (23, 24) qui pénètrent dans les becs d'accrochage (2) des tuiles de bardage (1).

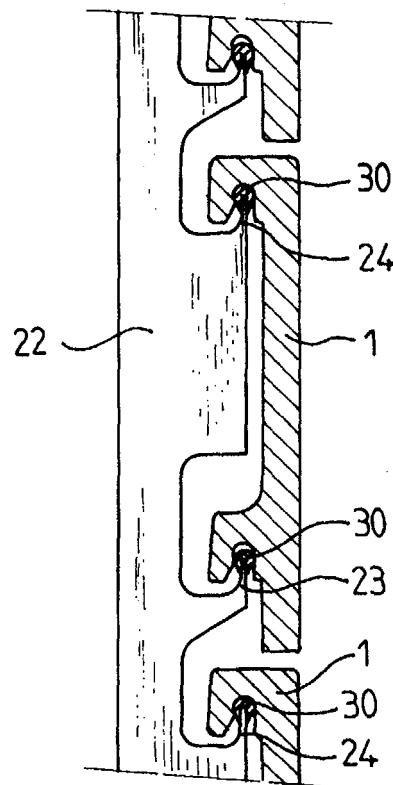


FIG.5

EP 1 621 698 A2

Description

[0001] La présente invention est relative à un revêtement mural réalisé par des éléments de bardage.

[0002] Il est de plus en plus fréquent de revêtir les façades des bâtiments par un bardage fait d'éléments en terre cuite juxtaposés.

[0003] Ces tuiles de bardages sont : soit suspendues à des rails horizontaux fixés préalablement au mur ; soit fixées à des crochets portés par des poteaux verticaux.

[0004] La présente invention est relative à un perfectionnement auxdits poteaux verticaux.

[0005] Dans le brevet européen EP 0 010 694 du 18 octobre 1979, on a décrit un revêtement mural composé de panneaux munis d'orifices dans lesquels pénètrent des crochets disposés en saillie sur des poteaux verticaux à section en U.

[0006] Cela ne peut pas convenir pour la fixation de tuiles de bardage en céramique comportant une face externe plane et une face interne munie sur toute sa largeur de becs d'accrochage faisant saillie vers l'arrière.

[0007] Dans le brevet allemand DE 41 10 749, on a décrit des moyens d'accrochage pour panneaux constitués par des poteaux verticaux à section en U, portant des crochets dirigés alternativement vers le haut et vers le bas, les panneaux étant munis à leurs faces inférieure et supérieure de rainures dans lesquelles viennent s'engager lesdits crochets.

[0008] Là encore, cette disposition ne peut pas convenir pour la fixation de tuiles de bardage dont les moyens d'accrochage sont constitués par des becs faisant saillie vers l'arrière sur toute la largeur de la face interne de la tuile de bardage.

[0009] La présente invention concerne un revêtement mural constitué de tuiles de bardage munies à leur face arrière - ou face interne - de moyens d'accrochage constitués par des becs faisant saillie vers l'arrière sur toute la largeur de celle-ci, lesdites tuiles de bardage étant accrochées à des poteaux verticaux à section en U, la base du U étant découpée de façon à ménager des crochets en creux dans lesquels pénètrent les becs d'accrochage des tuiles de bardage.

[0010] A titre d'exemples non limitatifs et pour faciliter la compréhension de l'invention, on a représenté aux dessins annexés :

- Figure 1, une vue en perspective du dispositif d'accrochage connu.
- Figure 2, une vue en coupe de la figure 1.
- Figure 3, une vue latérale d'un premier exemple de réalisation de l'invention.
- Figure 4, une vue de détail à échelle agrandie de la figure 3.
- Figure 5, une vue en perspective d'un deuxième mode de réalisation.
- Figure 6, une vue de détail à échelle agrandie de la figure 5.

[0011] En se reportant aux figures 1 et 2, on voit que dans les dispositifs d'accrochage connus, les tuiles de façade (ou bardeaux) 1 comportent à leur face arrière, au moins deux becs d'accrochage 2 s'étendant sur toute la largeur de la tuile 1, qui viennent s'engager sur les crochets de rails horizontaux 3, qui sont fixés au mur 4.

[0012] Ce moyen d'accrochage, largement répandu, présente quelques inconvénients.

[0013] Si la surface du mur 4 présente des irrégularités les rails 3 risquent de se déformer, de ne plus être rigoureusement rectilignes et les tuiles 1 seront mal accrochées.

[0014] D'autre part, la fixation des rails 3 au mur 4 peut représenter des difficultés si un rail se trouve au niveau d'un joint en ciment ou autre objet dur.

[0015] En outre, il s'avère que les tuiles de bardage 1 se trouvant suspendues par leur bec supérieur peuvent vibrer en cas de vents violents.

[0016] Il s'est donc avéré préférable de fixer les tuiles de bardage par l'intermédiaire de rails ou poteaux verticaux, comme cela est décrit dans les brevets mentionnés ci-dessus.

[0017] Mais les moyens décrits dans ces brevets antérieurs ne permettent pas la fixation de tuiles de bardage 1 telles que représentées aux figures 1 et 2.

[0018] Les figures 3 et 4 illustrent les poteaux 20 destinés à l'accrochage des tuiles ou bardeaux 1 des figures 1 et 2.

[0019] On voit que chaque poteau vertical 20 est à section en forme de U ayant une base 21 et deux ailes latérales 22.

[0020] Le poteau 20 est fixé au mur par des équerres 25.

[0021] La base 21 et les ailes latérales 22 sont découpées de façon à façonner des crochets 23, 24 qui sont en creux dans le volume du U de chaque poteau 20.

[0022] Il est donc possible de fixer les tuiles de bardage 1 en accrochant les becs 2 dans les crochets 23 et 24, qui jouent le même rôle que celui des crochets 3 de la figure 2.

[0023] Des découpes 26, pratiquées dans la base 21 du U permettent la fixation d'éléments élastiques 27 contre lesquels les faces arrière des tuiles 1 viennent en appui, ce qui absorbe les vibrations dues au vent.

[0024] Il s'avère que ce problème des vibrations induites dans un revêtement mural tel que celui ci-dessus décrit est très important ; parce que, par grand vent, le bruit peut devenir tel, qu'il en devient insupportable.

[0025] En se reportant aux figures 5 et 6, on voit que l'extrémité de chaque crochet 23 ou 24 est recouvert par un profilé 30 en une matière élastique telle que du néoprène ou du caoutchouc.

[0026] De préférence, l'ouverture du bec 2 de la tuile 1 comporte un pan oblique 28 qui facilite l'introduction du crochet 23/24, coiffé de son profilé 30, dans la gorge 29 du bec 2.

[0027] L'épaisseur du profilé 30 est légèrement supérieure à la largeur de la gorge 30, de sorte que la mise

en place de chaque élément de bardage 1 se fait en forçant légèrement, ce qui élimine toute possibilité de mouvement vibratoire de l'élément 1.

[0028] De préférence, comme cela est représenté, chaque tuile de bardage 1 comporte au moins deux becs d'accrochage 2, le bec d'accrochage supérieur 2 s'accrochant au crochet supérieur 23 et le bec d'accrochage inférieur 2 s'accrochant au crochet inférieur 24.

10

Revendications

1. Revêtement mural constitué de tuiles de bardage (1) munies à leur face arrière de moyens d'accrochage (2) constitués par des becs faisant saillie vers l'arrière sur toute la largeur de la tuile de bardage (1), lesdites tuiles de bardage (1) étant accrochées à des poteaux verticaux (20) à section en U, **caractérisé par le fait que** la base (21) du U de chaque poteau (20) est découpée de façon à réaliser des crochets en creux (23, 24) qui pénètrent dans les becs d'accrochage (2) des tuiles de bardage (1).
2. Revêtement mural selon la revendication 1, dans lequel la base (21) des poteaux en U (20) comporte des découpes (26) destinées à recevoir des éléments élastiques (27).
3. Revêtement mural selon la revendication 1, dans lequel l'extrémité supérieure de chaque crochet (23, 24) est recouvert par un profilé (30) en matériau élastique.
4. Revêtement mural selon la revendication 3, dans lequel l'ouverture de la gorge (29) de chaque bec (2) est muni d'un pan oblique (28) facilitant l'introduction du profilé (30) dans ladite gorge (29), son épaisseur étant légèrement supérieur à la largeur de la gorge (30).
5. Revêtement mural selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'élément de bardage (1) comporte au moins deux becs d'accrochage (2), le bec d'accrochage supérieur (2) s'accrochant au bec supérieur (23) et le bec d'accrochage inférieur (2) s'accrochant au crochet inférieur (24).

50

55

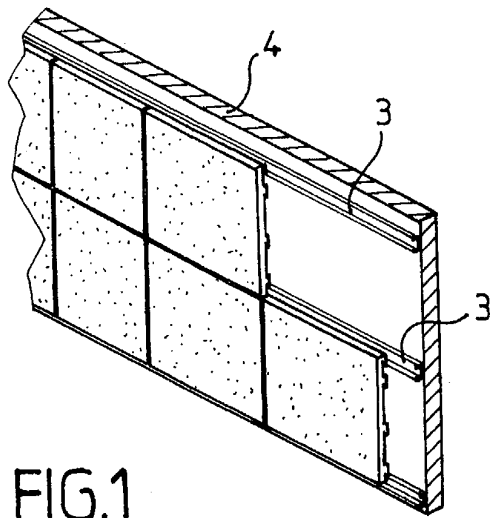


FIG. 1

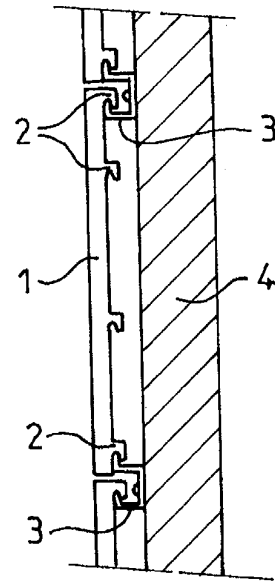


FIG. 2

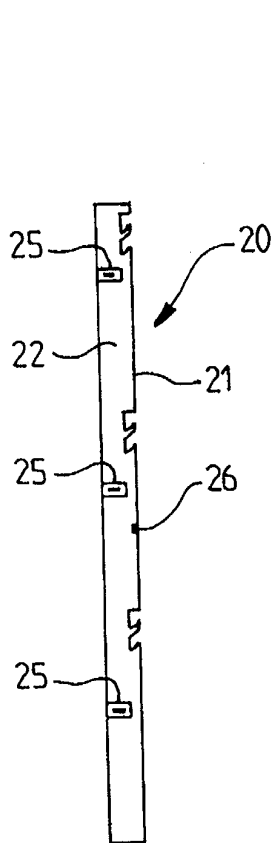


FIG. 3

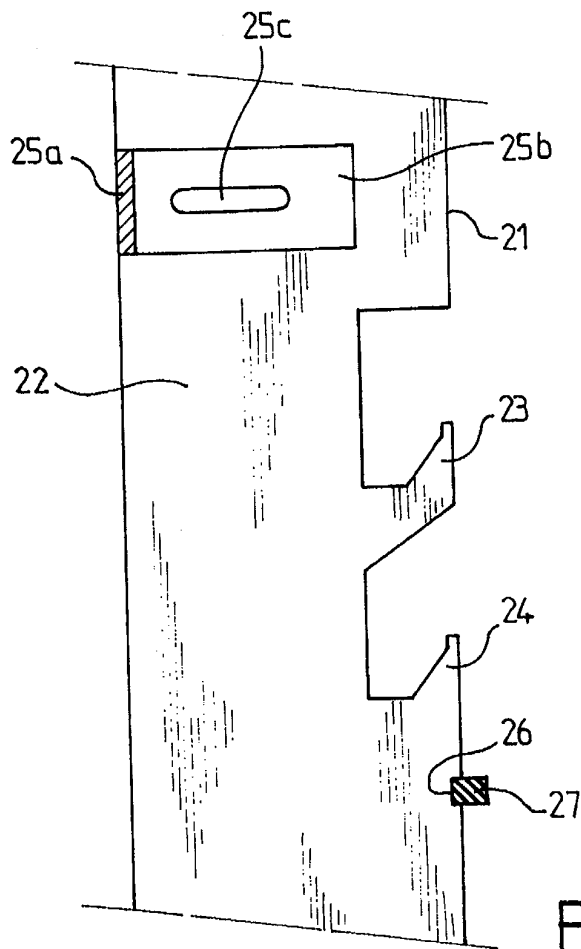


FIG. 4

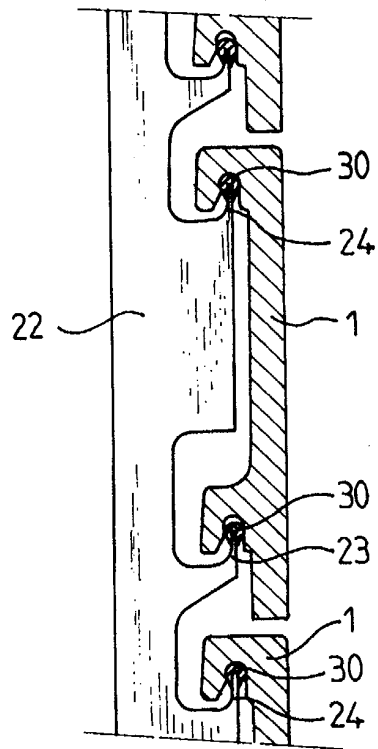


FIG. 5

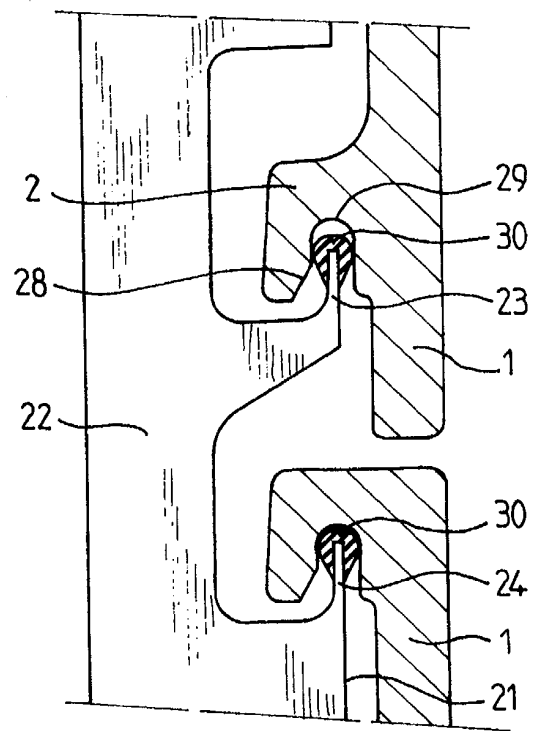


FIG. 6